

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE SERVICES

**Maintenance préventive, corrective et travaux
d'extension du système de vidéoprotection au profit
GHT Alliance Gironde**

**Lot 2 : Maintenance et travaux d'extension du
système de vidéoprotection au profit du CH de
SAINTE FOY LA GRANDE**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOTIFIE LE

..... / /

MOIS ZERO

..... /

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant	3
3 - Dispositions générales	5
3.1 - Objet.....	5
3.2 - Mode de passation	6
3.3 - Forme de contrat.....	6
4 - Prix.....	6
4.1 Prestations à prix unitaires	6
4.2 Prestations à prix forfaitaire pour la maintenance préventive	7
5 - Durée de l'accord-cadre	7
6 - Paiement.....	7
7 - Avance.....	8
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	11

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (Etablissement support du GHT Alliance Gironde)

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Directeur Général de chaque Etablissement membre

Ordonnateur : Monsieur le Directeur Général de chaque Etablissement membre

Comptable assignataire des paiements : Comptables assignataires des Etablissements membres du GHT ALLIANCE GIRONDE (cf. Annexe 2 de l'acte d'engagement)

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n°24FS015 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	

Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Numéro de SIRET du siège social	
---------------------------------	--

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Numéro de SIRET du siège social	
---------------------------------	--

(1) Date et signature originales

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 9 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Maintenance préventive, corrective et travaux d'extension du système de vidéoprotection au profit du CHU de Bordeaux.

L'accord-cadre s'exécute au profit des Etablissements du GHT Alliance Gironde listés en annexe 1 du CCAP (Fiche logistique des établissements du GHT). L'Établissement support du GHT Alliance Gironde est le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque Établissement du GHT ALLIANCE GIRONDE doit suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Cet accord-cadre composite fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, à savoir :

✚ **La partie maintenance** du système de vidéoprotection se décompose en deux parties :

- Maintenance corrective incluant les pièces détachées :

L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur de chaque établissement du GHT Alliance Gironde :

- ✚ Les prestations relatives à la maintenance corrective, issues du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- ✚ Les prestations relatives à la fourniture de pièces détachées, issues du Bordereau de Prix Unitaires (BPU).
- Maintenance préventive à montant forfaitaire :

L'accord-cadre est exécuté conformément aux prestations relatives à la maintenance préventive définies dans le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), ainsi que les prestations issues de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

✚ **La partie travaux d'extension** du système de vidéoprotection englobe :

- La fourniture, la pose et le raccordement des caméras (travaux) ;
- L'installation du poste de supervision des images ;
- La fourniture d'un logiciel de supervision dédié et d'utilisation simple ;
- La fourniture d'un dispositif d'exploitation manuel (console ou autre) ;
- La fourniture d'écrans TV (et supports) avec les images des caméras en mosaïque ;
- La fourniture d'un écran d'ordinateur pour un visuel cible en temps réel ;
- La formation sur le logiciel d'exploitation du système pour les agents chargés de la supervision ;
- La documentation (manuel d'utilisation en français) rappelant la formation.

L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur de chaque établissement du GHT Alliance Gironde :

(1) Date et signature originales

- ✚ Les prestations relatives à l'extension du système de vidéoprotection, issues du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre composite correspondant :

- ✚ Pour partie à un accord-cadre à bon de commandes correspondant à :
 - La maintenance corrective incluant la fourniture de pièces détachées,
 - Les travaux d'extension du système de vidéoprotection.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

- ✚ Pour partie à un marché ordinaire correspondant à :
 - La maintenance préventive.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées à la fois :

- et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans les bordereaux des prix unitaires pour la maintenance corrective et fourniture de pièces détachées ainsi que pour les travaux d'extension.
- par application de prix forfaitaires dans les décompositions des prix globaux et forfaitaires pour la maintenance préventive,

4.1 Prestations à prix unitaires

Les prestations relevant des prix unitaires sont passées par bons de commande. Le montant maximum total des prestations par période pour la maintenance corrective incluant la fourniture de pièces détachées et les travaux d'extension est défini(e) comme suit :

Maintenance corrective et fourniture de pièces détachées:

	Désignation	Maximum par période en € HT	Maximum par période en € TTC
Lot 02	CH de Sainte Foy la Grande	8 500.00	10 200.00

Travaux d'extension :

Désignation	Maximum par période en € HT	Maximum par période en € TTC
-------------	-----------------------------	------------------------------

(1) Date et signature originales

Lot 02	CH de Sainte Foy la Grande	15 000	18 000
--------	----------------------------	--------	--------

4.2 Prestations à prix forfaitaire pour la maintenance préventive

	Montant Total en € HT	Montant Total en € TTC
Montant du forfait Par période		

Soit un montant total en :
 € HT Par période en
 toutes lettres de :

Soit un montant total en :
 € TTC Par période en
 toutes lettres de :

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	

(1) Date et signature originales

IBAN	
BIC	

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Date et signature originales

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
50343000-1	Services de réparation et d'entretien de matériel vidéo			
32323500-8	Système de surveillance vidéo			

9 - Signature

ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Cet acte d'engagement correspond au lot n°2 de l'accord-cadre n°24FS015 ;

Fait

A
Le

Signature du soumissionnaire

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			